

Le 9 mars 2011 INS C

0 4 0 6 **Autorisation de dépenses 2011 : crédit d'engagement annuel pour la Haute Ecole Pédagogique Berne-Jura-Neuchâtel (HEP-BEJUNE) ; participation financière du canton de Berne**

- 1. Objet** Participation financière du canton de Berne pour l'année 2011 au fonctionnement de la Haute Ecole Pédagogique commune aux cantons de Berne, du Jura et de Neuchâtel (HEP-BEJUNE)
- 2. Bases légales** Article 2, alinéa 1 de la loi du 23 novembre 2000 concernant l'adhésion du canton de Berne au concordat intercantonal créant une Haute Ecole Pédagogique commune aux cantons de Berne, Jura et Neuchâtel (HEP-BEJUNE ; RSB 439.28)  
Articles 37, 38 du concordat du 21 janvier 2000 créant une Haute Ecole Pédagogique commune aux cantons de Berne, Jura et Neuchâtel (HEP-BEJUNE)  
Articles 47, 48, alinéa 1, lettre c, 49, 50, alinéa 2 de la loi du 26 mars 2002 sur le pilotage des finances et des prestations (LFP, RSB 620.0)  
Article 148 de l'ordonnance du 3 décembre 2003 sur le pilotage des finances et des prestations (OFF, RSB 621.1)
- 3. Type de dépense et qualification juridique de la dépense** Dépense périodique et liée (art. 47, 48, al. 1, lit. c LFP)  
Dépense déléguée (art. 2 de la loi concernant l'adhésion)
- 4. Montant du crédit déterminant** 6 833 500 francs (1/4 + FEE)
- 5. Nature du crédit / compte / groupe de produits / exercice** Crédit d'engagement annuel (art. 50, al. 2 LFP)  
Compte 361000  
Formation du corps enseignant 08.10.9200  
910010060 HEP-BEJUNE  
Contribution publique, marge contributive de niveau VII  
Exercice 2011  
Ce montant est compris dans le budget.

A la Direction de l'instruction publique

Certifié exact

Le chancelier : 